Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère des Approvisionnements et Services

Rapport annuel 1986-1987

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le ministère des Approvisionnements et Services

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08551-9
ISSN 0835-9911

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services (L.R.Q. c. M-23.01), je suis heureux de vous transmettre le premier rapport annuel de ce ministère pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1987.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Approvisionnements et Services,

Gilles Rocheleau

Québec, septembre 1987

Table des matières

Introduction 7

Partie I
Le ministère des Approvisionnements et Services

1.1 Mission et composition du ministère 9

1.1.1 Au service des ministères et organismes gouvernementaux 9

1.1.2 Au service des fournisseurs de biens et de services 10

1.1.3 Au service des citoyennes et citoyens 10

1.2 Les effectifs 10

1.3 Les ressources financières 10

1.4 Les orientations de 1987-1988 10

1.5 Organigramme, au 31 mars 1987 12

Partie II
Bilan administratif

2. Le Bureau du sous-ministre 13

2.1 La Direction générale de l'administration 13

2.1.1 La Direction des ressources humaines 13

2.1.2 La Direction des ressources financières et matérielles 13

2.1.3 La Direction des communications 13

2.1.4 La Direction des systèmes de gestion 14

2.2 La Direction générale des approvisionnements 14

2.2.1 La Direction du développement 14

2.2.2 La Direction des opérations 15

2.2.3 La Direction de la gestion des biens 15

2.2.4 Le Service du contrôleur des assurances 16

2.3 La Direction générale de la gestion des contrats et services 16

2.3.1 La Direction des contrats 16

2.3.2 La Direction des services gouvernementaux 17

2.4 La Direction générale des services immobiliers et relations avec les organismes 17

2.4.1 La Direction des relations avec les ministères et les organismes 18

2.4.2 La Direction de l'analyse des politiques et programmes financiers 18

2.4.3 Réalisations 1986-1987 18

2.5 Loi sur l'accès à l'information 18

2.6 Loi sur la protection des non-fumeurs 19

2.7 Primes à l'initiative 19

Partie III
Annexes

Annexe I Lois et règlements relevant de l'autorité du ministre des Approvisionnements et Services, au 31 mars 1987 21

Annexe II Organismes relevant du ministre des Approvisionnements et Services 22

Annexe III Liste des titulaires de postes hiérarchiques au 31 mars 1987 23

Annexe IV Tableaux

4.1- Répartition des achats et locations par classe de produits 25

4.2- Le Service du contrôleur des assurances 27

4.3- Le Fichier des fournisseurs de services 27

4.4- Répartition des réquisitions par fichier 28

Annexe V Liste des publications du ministère des Approvisionnements et Services 29

Introduction

Les renseignements contenus dans le présent document ont été regroupés dans trois grandes sections.

La première partie informe le lecteur sur le mandat général du ministère des Approvisionnements et Services. On y retrouve ensuite les données sur la structure administrative, les effectifs, les ressources financières, les orientations de 1987-1988 et l'organigramme du Ministère.

La deuxième partie décrit brièvement les rôles des quatre directions générales du Ministère et présente les principales activités qu'elles ont menées au cours de l'année.

Enfin, dans la troisième partie, les annexes contiennent des informations complémentaires.

Trois organismes relèvent du ministre des Approvisionnements et Services, monsieur Gilles Rocheleau. Ceux-ci sont la Société immobilière du Québec, la Régie des installations olympiques et le Bureau de la protection civile du Québec (voir annexe II). Ces organismes présentent des rapports annuels distincts de celui du ministère des Approvisionnements et Services.

Partie I
Le ministère des Approvisionnements et Services

Depuis juin 1986, le gouvernement du Québec compte un nouveau ministère à vocation économique: le ministère des Approvisionnements et Services.

1.1 Mission et composition du Ministère

De par sa loi constituante sanctionnée le 19 juin 1986, le ministère des Approvisionnements et Services a une vocation essentiellement économique qui comporte deux grands volets:

Le premier consiste à réglementer les activités du gouvernement en ce qui concerne l'acquisition des biens meubles et immeubles, les contrats de services et les services gouvernementaux. Ce volet implique donc d'élaborer des politiques et règlements concernant ces activités, de développer une expertise et de fournir le support aux ministères et organismes.

Le deuxième volet consiste à regrouper dans le ministère des Approvisionnements et Services certains services gouvernementaux de support qui pour des raisons d'économie ont été centralisés.

Les deux composantes de la mission ont un but principal commun, soit de fournir aux ministères et organismes les biens et les services au meilleur compte.

Pour accomplir ce mandat, le ministère des Approvisionnements et Services compte des effectifs réguliers au nombre de 551, répartis principalement au sein de quatre directions générales: le Bureau du sous-ministre et la Direction générale de l'administration, la Direction générale des approvisionnements, la Direction générale de la gestion des contrats et services et la Direction générale des services immobiliers et des relations avec les organismes. L'organigramme que vous trouverez au point 1.5 illustre cette répartition.

Le ministère des Approvisionnements et Services est...

1.1.1 Au service des ministères et organismes gouvernementaux

Sous la Direction générale des approvisionnements

— Il achète, loue et dispose des biens meubles pour l'ensemble des ministères et organismes, sauf ceux dont l'achat, la location ou la disposition leur sont délégués.

— Il gère le fichier des fournisseurs de biens et celui des acheteurs de surplus. Il gère également les fonds renouvelables pour les équipements informatiques, les fournitures de bureau et l'ameublement.

— Il publie les répertoires des taux de location ainsi que ceux des loueurs de véhicules automobiles et de machineries lourdes.

— Il gère l'émission et l'opération de la Carte de crédit universelle du Québec.

— Par son bureau du contrôleur des assurances, il négocie les contrats d'assurance pour quelques ministères et certaines sociétés d'État et fait également de la consultation pour toutes questions d'assurance; il fait aussi respecter la politique de non-assurance du gouvernement.

— Il élabore les politiques relatives à l'acquisition et à la fourniture de biens, et procède à des études pour restreindre les dépenses d'approvisionnement.

Sous la Direction générale de la gestion des contrats et des services

— Il gère, pour l'ensemble des ministères, les ateliers de reprographie, les postes et les messageries en plus d'offrir le service d'entretien et de réparation des machines de bureau.

— Il gère les fichiers des fournisseurs de services.

— Il élabore les politiques, les normes et les directives relatives à l'acquisition de services et s'assure de leur application.

Sous la Direction des services immobiliers et des relations avec les organismes

— Il établit en collaboration avec les ministères et organismes les besoins immobiliers de ceux-ci et s'assure que les mesures sont prises pour les satisfaire.

— Il élabore les politiques, les normes et les directives relatives à la gestion immobilière.

— Il planifie le parc d'espace gouvernemental et effectue des études d'impact des projets de construction immobiliers des secteurs publics.

— Il effectue ou fait effectuer des études et des recherches visant à restreindre les dépenses immobilières.

— Il assure un suivi de gestion des activités des organismes relevant du Ministre et analyse leurs politiques financières.

1.1.2 Au service des fournisseurs de biens et de services

Sous la Direction générale des approvisionnements et la Direction générale des contrats et services

— Il permet l'accessibilité aux contrats gouvernementaux à tous les fournisseurs qualifiés désireux de transiger avec le gouvernement.

— Il favorise l'acquisition de biens et de services dans une perspective constante d'équité.

1.1.3 Au service des citoyennes et citoyens

— Il réalise des économies dans les dépenses gouvernementales en regroupant les achats.

— Il fait l'acquisition des biens et des services en faisant appel au degré le plus élevé possible de concurrence.

— Il procède à des encans publics afin de liquider les surplus.

— Il génère un impact sur le développement économique et la création d'emplois.

1.2 Les effectifs

Effectifs du ministère des Approvisionnements et Services, par direction générale

	1986-1987
Bureau du sous-ministre et Direction générale de l'administration	41
Direction générale des approvisionnements	162
Direction générale de la gestion des contrats et services	328
Direction générale des services immobiliers et relations avec les organismes	20
Total	**551**

1.3 Les ressources financières

Pour l'année financière 1986-1987, le budget du ministère des Approvisionnements et Services était de 47,7 millions $ répartis dans les trois secteurs d'activités suivants:

Approvisionnements et Services	39,0 millions $
Exécution des obligations des ministères et organismes envers la Société immobilière du Québec	3,8 millions $
Régie des installations olympiques	4,9 millions $

Les activités rattachées au secteur Approvisionnements et Services concernent l'administration du Ministère, la Direction générale des approvisionnements, la Direction générale de la gestion des contrats et services et la Direction générale des services immobiliers et des relations avec les organismes.

Les crédits alloués à l'exécution des obligations des ministères et organismes envers la Société immobilière du Québec visent à assumer les dépenses des ministères et organismes reliées à leurs projets d'aménagement.

Finalement, le Ministère doit fournir une assistance financière à la Régie des installations olympiques, laquelle est versée sous forme de subvention.

1.4 Les orientations de 1987-1988

Conformément à sa mission de répondre aux besoins des ministères et organismes et de leur fournir des supports adéquats à leur gestion, on comprendra toute l'importance qu'accorde le ministère des Approvisionnements et Services à la définition du type d'interaction qu'il entend établir avec

ses clients, laquelle peut s'exprimer autour des grands concepts qui suivent:

Le ministère des Approvisionnements et Services entend développer, dans les secteurs d'activités dont il assure la responsabilité, différents instruments susceptibles d'aider les ministères et organismes à mieux s'acquitter de certaines de leurs responsabilités. Ainsi seront élaborés différents guides, instruments de support et activités de formation. En outre, le Ministère prendra les moyens pour être facilement et rapidement accessible à ses clients.

Le gouvernement entend se donner certaines orientations et déterminer, par le biais de politiques et de règlements, un encadrement et des normes administratives applicables à tous les ministères et organismes.

Le ministère des Approvisionnements et Services s'inscrit dans la volonté gouvernementale d'augmenter la responsabilisation des ministères et organismes afin d'accroître leur marge de manoeuvre. À cet effet, le Ministère privilégiera un mode de contrôle à postériori plutôt qu'un contrôle de l'acte à priori. C'est pourquoi la collaboration de ces ministères et organismes est nécessaire pour établir leurs besoins et identifier les moyens requis pour les satisfaire.

L'acquisition de biens et de services par le gouvernement représente chaque année des montants considérables et a un impact important sur le développement économique et l'organisation de plusieurs industries. Le gouvernement cherchera à maximiser les retombées économiques tout en s'assurant de ne pas provoquer de déséquilibres majeurs sur les différents marchés où il évolue. C'est pourquoi le Ministère favorisera une approche de régionalisation des activités contractuelles.

1.5 Organigramme du ministère des Approvisionnements et Services, au 31 mars 1987

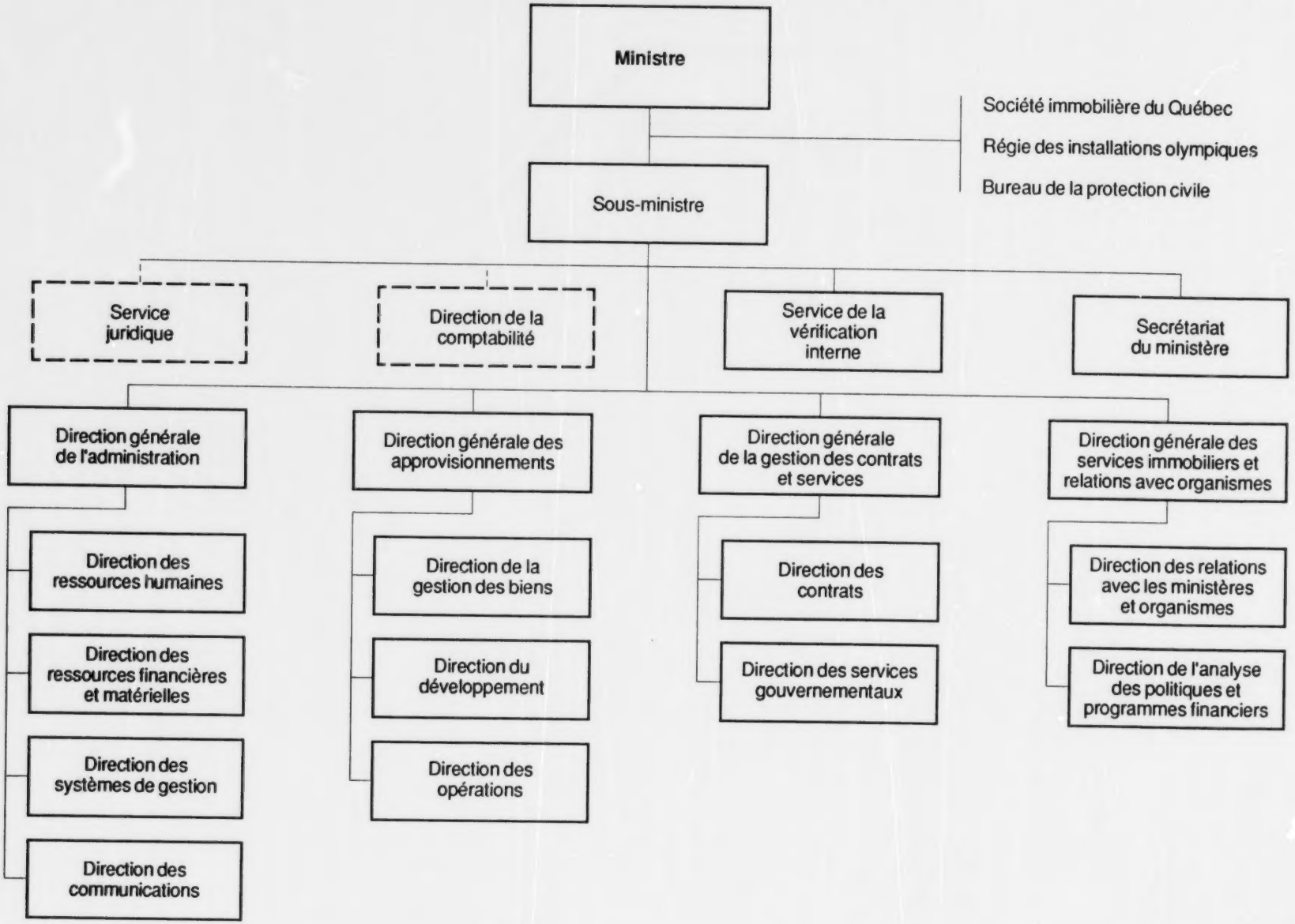

Partie II
Bilan administratif — Faits saillants

2. Le Bureau du sous-ministre

Au sein de l'organisation administrative du Bureau du sous-ministre, diverses unités sont sous l'autorité fonctionnelle ou hiérarchique du sous-ministre. Sur le plan fonctionnel, on peut identifier une direction de la comptabilité et un service juridique qui offrent des services professionnels usuels.

On retrouve, en outre, en relation hiérarchique directe avec le sous-ministre, un secrétariat permanent qui se bâtit graduellement et un service de la vérification interne.

2.1 La Direction générale de l'administration

La Direction générale de l'administration, quant à elle, est principalement vouée à la définition et à l'implantation de politiques et pratiques gouvernementales et ministérielles dans les domaines suivants: gestion des ressources humaines, gestion des ressources financières et matérielles, systèmes de gestion et communications. Elle est également appelée à concevoir et à mettre en oeuvre des mécanismes administratifs efficaces visant à maintenir une certaine latitude dans la gestion courante tout en assurant des contrôles pertinents.

La Direction générale de l'administration est composée de quatre unités administratives: la Direction des ressources humaines, la Direction des ressources financières et matérielles, la Direction des communications et la Direction des systèmes de gestion.

Activités des unités composant la Direction générale de l'administration

2.1.1 La Direction des ressources humaines

La Direction des ressources humaines a été instituée à la mi-novembre 1986 et a consacré principalement ses énergies à la mise en place de l'infrastructure et des services en vue de fournir aux gestionnaires du Ministère les conseils et l'assistance nécessaires dans la gestion de leur personnel. De façon plus spécifique, la Direction a été impliquée dans l'élaboration et la présentation au Conseil du trésor d'un nouveau Plan d'organisation administrative supérieure ainsi que dans la dotation et l'accueil des nouveaux employés.

2.1.2 La Direction des ressources financières et matérielles

Depuis sa création, le 1er octobre 1986, la Direction des ressources financières et matérielles a implanté les services de support en matière de ressources financières et matérielles nécessaires au bon fonctionnement des unités administratives du Ministère.

En matière des ressources financières, elle a notamment préparé les prévisions budgétaires du Ministère tout en y intégrant celles du Service des achats du gouvernement et des services dont la responsabilité avait été transférée du ministère des Communications, soit: Courrier et messageries, Entretien et réparation des machines de bureau, et Impressions. De plus, elle a mis en place les contrôles appropriés de gestion budgétaire.

Dans le domaine des ressources matérielles, la Direction a assuré l'approvisionnement en matériel et équipement, aménagé les postes de travail et procédé à la mise en place du réseau téléphonique.

2.1.3 La Direction des communications

La Direction des communications a entrepris ses activités dans les premiers jours de décembre 1986 et s'est vouée en premier lieu à l'implantation et à la définition d'outils de gestion simples mais nécessaires au bon fonctionnement des communications intra et extra-ministérielles.

Elle a par la suite établi des mécanismes afin de faire connaître le Ministère et ses activités, notamment en participant à certaines expositions et rencontres d'information.

Enfin, cette Direction a développé, au cours des derniers mois, des mécanismes de communications internes devenus nécessaires, tels le journal ministériel, la revue de presse, le développement d'un système de gestion documentaire, la réalisation de documents audiovisuels, etc.

2.1.4 La Direction des systèmes de gestion

Mise en place à la fin novembre 1986, la Direction des systèmes de gestion a pour mandat d'assurer le développement des systèmes informatiques et de fournir l'assistance et l'expertise en matière de bureautique et de micro-informatique aux entités administratives du Ministère.

Reliées au démarrage du Ministère, les principales réalisations ont été la production d'un document d'orientation définissant la structure organisationnelle et les objectifs à court et moyen termes de la Direction, l'acquisition de configurations micro-informatiques pour l'ensemble des unités administratives et le support afférent à l'entretien et à la réalisation des systèmes.

De plus, la Direction des systèmes de gestion a amorcé durant cette période deux dossiers majeurs menant, d'une part, à la réalisation du cahier des charges relatif au Plan directeur des systèmes et de l'informatique et, d'autre part, à l'évaluation des impacts administratifs et techniques reliés à la refonte du fichier des fournisseurs de services.

2.2 La Direction générale des approvisionnements

En avril 1986, le Service des achats du gouvernement était composé de trois directions: Planification, Opérations, Coordination, et d'un service: le Bureau du contrôleur des assurances.

En juin 1986, l'Assemblée nationale adoptait la nouvelle Loi sur la création du ministère des Approvisionnements et Services. Le Service des achats du gouvernement était alors intégré au nouveau ministère et devenait la Direction générale des approvisionnements.

Cette Direction est responsable de l'achat, de la location et de l'alinéation des biens meubles du gouvernement. De plus, elle offre certains services reliés au secteur de l'approvisionnement:

— la gestion de certains fonds renouvelables du Ministère;

— l'émission de la Carte de crédit universelle du Québec;

— la publication de répertoires de taux de location et des répertoires des loueurs de véhicules automobiles et des loueurs de machinerie lourde;

— et la conclusion de contrats d'assurance.

En concertation avec les ministères et organismes, la Direction générale des approvisionnements élabore des politiques relatives à l'acquisition et à la fourniture de biens et procède à des études pour restreindre les dépenses d'approvisionnement, assure un meilleur rapport qualité-coût dans l'acquisition des biens et favorise une saine gestion des biens publics. Elle offre par ailleurs les services de conseillers et d'experts dans le domaine de l'approvisionnement.

La Direction générale des approvisionnements comprend trois directions:

— la Direction du développement;

— la Direction des opérations;

— la Direction de la gestion des biens.

2.2.1 La Direction du développement

Jusqu'en 1986, la Direction de la planification regroupait quatre services dont les Services administratifs, le Service de location de machinerie, le Service des systèmes et procédures et le Service conseil en approvisionnement.

Le rôle de la Direction de la planification était de fournir le soutien administratif au Service des achats du gouvernement, d'élaborer les systèmes et procédures d'approvisionnement, d'assurer un support informatique et bureautique, de constituer des répertoires de taux de location, d'administrer le Fonds renouvelable des équipements informatiques, d'étudier les besoins en approvisionnement du gouvernement et les moyens pour y répondre. Au printemps 1986, la Direction mettait de l'avant un nouveau programme qui consistait en l'élaboration d'un répertoire de descriptions de biens et de spécifications.

Compte tenu des fonctions et devoirs du Ministre prévus dans la Loi, un nouveau mandat a été confié à la Direction générale des approvisionnements, principalement relié à l'élaboration de politiques et à la réalisation d'études pour accroître l'efficacité et l'efficience des ministères et organismes dans le domaine de l'approvisionnement. Ce nouveau mandat a été confié à la Direction du développement. Le mandat de cette nouvelle Direction est principalement:

— d'élaborer des politiques, règlements, directives et procédures d'approvisionnement concernant, entre autres sujets, la codification et l'inventaire des biens, la planification des besoins, le processus d'acquisition et la gestion des stocks;

— de procéder à des études dans le domaine de l'approvisionnement pour accroître l'efficacité des ministères et organismes publics et de restreindre leurs dépenses relatives à l'acquisition et à la fourniture de biens;

— d'étudier les besoins des ministères et organismes en matière d'approvisionnement;

— de conseiller et de fournir un support aux utilisateurs dans l'application des politiques d'approvisionnement.

Cette Direction est constituée de deux services: le Service des politiques d'approvisionnement et le Service conseil et spécifications en approvisionnement.

Au cours de l'année 1986-1987, les priorités ont été axées sur la mise en place de la structure administrative de la Direction afin qu'elle puisse assumer son nouveau mandat dans les meilleurs délais.

Une analyse en profondeur du système d'acquisition de biens de la Direction générale des approvisionnements a permis de préciser les différents mandats pour 1987-1988. La Direction du développement en fonction des priorités ministérielles établissait un plan consistant en l'élaboration d'un système de catalogage, la révision du système informationnel sur les fournisseurs, l'étude du processus de délégation et de la régionalisation des contrats d'achat de biens, et l'élaboration d'une politique de gestion de matériel.

2.2.2 La Direction des opérations

Le mandat de la Direction des opérations consiste à:

— Acheter ou louer, aux meilleures conditions, les biens meubles requis par les ministères et certains organismes notamment dans les domaines de la construction, de la machinerie, des biens de consommation, des équipements et de la fourniture de bureau.

— Confier l'exécution des travaux d'impression et autres travaux connexes selon les spécifications des ministères et organismes désignés.

— Agir comme conseiller technique auprès des ministères et organismes désignés en les aidant à préparer des devis techniques et spécifications pour divers produits et équipements.

— Administrer le processus des appels d'offres.

Cette Direction comprend les services suivants:

— le Service de la construction et de la machinerie;

— le Service de l'équipement et des fournitures de bureau;

— le Service des contrats d'impression;

— et le Service du soutien technique.

Vous trouverez à l'annexe IV le tableau 4.1 résumant les achats et locations par classe de produits qui témoigne des activités de la Direction des opérations.

2.2.3 La Direction de la gestion des biens

La Direction de la gestion des biens est chargée de l'administration de deux fonds renouvelables, de la gestion de la qualité des approvisionnements gouvernementaux, de la disposition des surplus gouvernementaux, de la confection de divers répertoires de louage et de la gestion des fichiers de fournisseurs de biens et d'acheteurs de surplus. Les principales activités de l'année 1986-1987 sont présentées ci-après.

2.2.3.1 Le fonds renouvelable des fournitures et de l'ameublement

Le fonds renouvelable des fournitures et de l'ameublement approvisionne les ministères et organismes gouvernementaux ainsi que certains organismes en fournitures de bureau et de laboratoire et en ameublement. Son volume d'affaires annuel se situe à environ 16 M $ et il dessert environ 125 ministères et organismes.

2.2.3.2 Le fonds renouvelable des équipements informatiques

Le rôle du fonds renouvelable des équipements informatiques consiste à acquérir des équipements informatiques afin de les louer aux ministères et organismes clients selon une tarification avantageuse par rapport au marché. Ce fonds possédait des actifs de 19,8 M $ au 31 mars 1987. Pendant l'année 1986-1987, il a encaissé des revenus de 10,8 M $ pour réaliser un revenu net de 2,4 M $. Il transige avec neuf ministères et organismes.

2.2.3.3 La disposition des surplus

Cette activité consiste à disposer dans les meilleurs intérêts du gouvernement des biens meubles excédentaires des ministères et organismes désignés. Pendant l'année 1986-1987, cette activité a porté sur 1 200 déclarations de surplus. Elle s'est traduite par des transferts à d'autres ministères pour un montant de 624 000 $ et des ventes totalisant 2 650 000 $.

2.2.3.4 Le répertoire des loueurs de machinerie lourde

Cette activité consiste à établir annuellement un répertoire de loueurs offrant leurs services lors d'un appel d'offres. Ce répertoire est utilisé par les ministères et organismes pour octroyer leurs contrats aux meilleures conditions. Pour l'année 1986-

1987, ce répertoire contenait 9 800 machines diverses appartenant à 1 930 loueurs. Le volume d'affaires annuel généré par ce répertoire est de l'ordre de 20 M $.

2.2.4 Le service du contrôleur des assurances

Le Service du contrôleur des assurances a comme mandat de faire respecter la politique de non-assurance du gouvernement du Québec et cette politique s'applique aux ministères et organismes dont le budget est voté par l'Assemblée nationale.

Le Bureau du contrôleur des assurances agit aussi comme conseiller et négociateur d'assurances pour les sociétés paragouvernementales. L'achat des contrats d'assurance se fait par soumission publique.

Il joue également le rôle de consultant auprès des ministères et organismes qui exigent diverses couvertures d'assurance de tiers avec qui ils ont des relations d'affaires.

Le Service du contrôleur des assurances collabore avec la Société d'habitation du Québec, afin de lui offrir un service de contrôle des réclamations en assurance de la responsabilité civile pour les 300 offices municipaux d'habitation répartis dans la province.

Voir le résumé des activités 1986-1987 à l'annexe IV, tableau 4.2.

2.3 La Direction générale de la gestion des contrats et services

La Direction générale de la gestion des contrats et services regroupe depuis la création du ministère des Approvisionnements et Services des unités administratives déjà existantes: le Fichier des fournisseurs de services et le Service conseil en contrats de services autrefois administrés par le Directeur général des achats du gouvernement.

Elle regroupe aussi le Service du courrier et des messageries, le Service des impressions et le Service d'entretien et de réparation de machines de bureau. Ces trois services ont été transférés à l'automne 1986 du ministère des Communications au ministère des Approvisionnements et Services.

La Direction générale de la gestion des contrats et services est responsable du développement des orientations générales de la gestion des contrats et des services. Elle s'acquitte de ce mandat par l'élaboration de politiques réliées aux contrats de services adjugés aux fournisseurs du gouvernement, par l'administration du Fichier des fournisseurs de services et par la fourniture de certains services à l'intention des ministères et organismes.

Elle comprend deux directions:

— la Direction des contrats;

— la Direction des services gouvernementaux.

2.3.1 La Direction des contrats

Le rôle de la Direction des contrats consiste à proposer des politiques relatives à la gestion des contrats de services et des services dont disposent les ministères et organismes publics; à élaborer des mesures propres à satisfaire l'application de ces politiques.

La Direction se compose de quatre services:

- Service des politiques d'octroi de contrats;
- Fichier des fournisseurs de services;
- Service conseil en contrats de services;
- Service d'audit-qualité.

Deux éléments majeurs ont marqué l'exercice 1986-1987: la prise en charge par la Direction de la responsabilité des politiques de contrats de services et de contrats de construction ainsi que la publication du rapport Pominville sur le fonctionnement du Fichier des fournisseurs de services.

La principale réalisation a consisté en la préparation d'un projet de rénovation des politiques et règlements du Fichier des fournisseurs de services professionnels et de services auxiliaires dont les grandes caractéristiques sont le renforcement de l'imputabilité des ministères et organismes, l'introduction d'un rapport qualité-prix dans le choix des fournisseurs et la possibilité d'accueillir les propositions spontanées en provenance de l'industrie. Le projet redéfinit aussi les spécialités du secteur informatique.

L'exercice 1986-1987 a également été l'occasion de dégager les grands projets à mener à terme au cours des prochaines années: épuration des fichiers par la réinscription de tous les fournisseurs, révision des différentes spécialités du Fichier et des conditions d'inscription afférentes, réorientation des politiques de contrats de construction et d'honoraires professionnels, développement d'un système d'information sur les contrats et la formation de comités permanents gouvernement-industrie pour discuter des orientations en matière de contrats dans plusieurs secteurs d'activités.

Le Fichier des fournisseurs de services a poursuivi ses opérations qui, comme le témoignent les statistiques à l'annexe IV les tableaux 4.3 et 4.4, se sont maintenues à un niveau comparable à celui de l'année précédente.

2.3.2 La Direction des services gouvernementaux

Le rôle de la Direction des services gouvernementaux consiste à veiller à la qualité des services que le ministère des Approvisionnements et Services administre pour les ministères et organismes et que ceux-ci administrent eux-mêmes; à participer à l'élaboration des politiques en matière de services; à assurer l'application de ces politiques pour les services dispensés par le ministère des Approvisionnements et Services et/ou par les ministères et organismes publics; et à gérer les ressources mises à sa disposition pour les services assurés par le ministère des Approvisionnements et Services. Un groupe de recherche et de développement assiste la Direction des services gouvernementaux. Il assume les responsabilités suivantes:

— Évaluer les services dont disposent ces ministères et organismes.

— Recommander des mesures favorisant l'efficience et l'efficacité des services gouvernementaux.

— Assister les unités administratives dans leurs recherches.

La Direction se compose de trois services:

— Service du courrier et des messageries;

— Service des impressions;

— Service d'entretien et de réparation des machines de bureau.

Au Service du courrier et des messageries, les efforts ont été mis sur les moyens à prendre pour contrôler et réduire les dépenses d'affranchissement du courrier qui ont augmenté de 80 % durant les cinq dernières années, passant de 10,5 M $ à 19 M $. Ces efforts ont permis à court terme de contrôler les envois des ministères et organismes, et à plus long terme d'instaurer un plan d'action dont le principal élément sera la normalisation. Malgré ces efforts et une diminution de 10 % du volume traité, les coûts pour ces activités sont demeurés sensiblement les mêmes que pour l'année précédente puisque l'augmentation des tarifs à la fin de juin 1986 a eu ses effets sur les 12 mois du présent exercice.

Les effectifs du Service d'entretien et de réparation des machines de bureau sont passés de 35 à 31 suite à une diminution de la demande de services depuis que les clients sont facturés; de plus, les ateliers ont été réduits à quatre, alors qu'ils étaient de six auparavant. Ces mesures ont été prises conformément aux conclusions d'une étude complétée en cours d'année sur la gestion du fonds renouvelable.

Le Service des impressions a participé activement à la production du « Guide des photocopieurs » pour les années 1986 et 1987. Il a aussi publié le premier inventaire des photocopieurs loués par le gouvernement pour permettre aux ministères et organismes d'évaluer le service dont ils disposent. Une trentaine de demandes d'expertise ont été reçues suite à cette diffusion. En outre, 104 avis préalables ont été émis, dont 93 étaient favorables et 11 défavorables.

Les 27 ateliers de reprographie exploités par le Service ont produit 237 millions de pages imprimées, une augmentation de 4,5 % sur 1985-1986. Le chiffre des ventes a été de 5,2 M $, représentant une augmentation de 7,5 %. Cette production a été faite sur 81 machines. Le Service a pris en charge l'atelier du Palais de justice de Montréal (1, rue Notre-Dame) et lui a intégré les ressources antérieurement sises au 100, rue Notre-Dame. L'atelier de Longueuil a été fermé, laissant 26 ateliers en opération à la fin de l'exercice.

2.4 La Direction générale des services immobiliers et relations avec les organismes

La Direction générale des services immobiliers et relations avec les organismes a été créée en juin 1986.

Elle a comme mission principale de planifier et de contrôler la gestion immobilière pour le gouvernement du Québec. Ainsi, son rôle consiste à:

— définir les stratégies et politiques touchant les biens et services immobiliers gouvernementaux;

— évaluer les politiques, lois, règlements, etc., ainsi que les activités d'autres gouvernements pouvant aider ou influencer les orientations du ministère des Approvisionnements et Services en matière de services immobiliers;

— analyser les politiques et programmes de la Société immobilière du Québec en vue d'assurer un bon suivi des activités de cette Société;

— effectuer des études de faisabilité préalables à la décision d'implantation de nouveaux équipements, ainsi que des études d'impact des projets de construction et autres projets immobiliers;

— élaborer et coordonner les aspects des relations avec les sociétés d'État et organismes gouvernementaux.

Deux directions l'aident à accomplir cette mission:

— la Direction des relations avec les ministères et organismes;

— la Direction de l'analyse des politiques et programmes financiers.

2.4.1 La Direction des relations avec les ministères et organismes

Cette Direction élabore les politiques et objectifs nécessaires à l'orientation générale de la gestion immobilière gouvernementale. Elle établit des plans qui indiquent les orientations à suivre et les projets à développer, et ce en vue d'assurer une planification efficace des besoins immobiliers et une surveillance de l'évolution du parc d'espaces.

Cette Direction se compose de deux services:

— le Service de l'étude et analyse des besoins;

— le Service de la planification du parc d'espaces.

2.4.2 La Direction de l'analyse des politiques et programmes financiers

Cette Direction élabore les politiques de gestion immobilière gouvernementale permettant, entre autres, de s'assurer de la rentabilité des investissements immobiliers du gouvernement et de l'efficacité ainsi que de l'efficience des méthodes de financement utilisées. Elle permet au Ministère un suivi de gestion des biens et services immobiliers dont disposent les ministères et organismes.

Elle est aussi responsable de l'analyse et du suivi du budget des organismes qui relèvent du ministre des Approvisionnements et Services, soit la Société immobilière du Québec, la Régie des installations olympiques et le Bureau de la protection civile du Québec.

Cette Direction se compose de deux services:

— le Service de l'analyse financière;

— le Service de l'inventaire des biens et services.

2.4.3 Réalisations 1986-1987

Au cours de l'exercice 1986-1987, la Direction générale des services immobiliers et des relations avec les organismes a concentré ses efforts sur son organisation, de même que sur la définition de ses objectifs et orientations, tout en assumant la réalisation de divers mandats.

La Direction générale a procédé à l'examen du fonctionnement de la Société immobilière du Québec (S.I.Q.) dans divers aspects tels que le processus d'évaluation et de traitement des demandes présentées par les ministères et organismes, la nature des relations qu'elle établit avec ces derniers, sa politique de financement, la tarification des biens qu'elle gère et des services qu'elle offre, la présentation de son budget, etc.

Un tel examen a donné lieu à plusieurs analyses de coûts d'opportunité et de faisabilité pour la majorité des projets d'envergure de la S.I.Q. tels que la construction de palais de justice, la rénovation et l'aménagement d'édifices, la centralisation administrative de certains ministères ou organismes, etc., ainsi qu'à des études financières et économiques visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de la gestion immobilière gouvernementale.

Ces analyses, de même que l'examen du fonctionnement de la Société, ont permis entre autres de réviser plusieurs aspects de ce fonctionnement, de définir la nature des relations à établir entre les ministères et organismes, la Société immobilière du Québec ainsi que le ministère des Approvisionnements et Services et de régulariser la situation financière de la Société qui accumulait un déficit depuis sa création.

La Direction générale a également réalisé diverses études *ad hoc* portant sur la faisabilité et la rentabilité de projets soumis au ministère des Approvisionnements et Services par certains organismes afin de formuler des avis au gouvernement. Elle a préparé des commentaires et a assisté les organismes relevant du Ministre (R.I.O., B.P.C.Q., S.I.Q.) dans la défense de leurs crédits. Elle a agi comme coordonnatrice auprès des ministères et de la Société immobilière du Québec pour la disposition d'immeubles publics excédentaires des gouvernements provincial et fédéral. Elle a contribué, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à la préparation des avis du gouvernement concernant les schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté.

Enfin, la Direction générale s'est interrogée sur les politiques immobilières pour l'ensemble du gouvernement et, dans ce cadre, a amorcé la révision de certaines politiques ainsi que le développement de plans de gestion immobilière. De tels plans de gestion prévoient, pour les cinq prochaines années, la relocalisation des ministères et organismes en tenant compte de leurs besoins en espaces, des impacts budgétaires et de l'évolution anticipée du marché des espaces à bureaux.

2.5 Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q. c. A-2.1)

Le Ministère, en tant qu'organisme public, est soumis à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q. c. A-2.1); il doit donc répondre à certaines obligations. Pour ce faire,

les démarches nécessaires sont entreprises et déjà certaines obligations sont remplies.

Le Ministère répond régulièrement selon la Loi aux demandes d'accès qu'il reçoit et voit à établir un cadre de classification pour permettre le repérage de ses documents et en faciliter l'accès.

Les législations qui régissent le Ministère ne présentent aucune incompatibilité avec les dispositions de la loi pré-citée.

De plus, des mesures sont prises pour procéder à la déclaration des fichiers de renseignements personnels que détient le Ministère.

2.6 Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics

Une politique ministérielle a été adoptée le 10 mars dernier afin d'assurer l'application des mesures reliées à l'exécution des dispositions prévues dans la Loi sur la protection des non-fumeurs entrée en vigueur le 1er janvier 1987.

L'interdiction de fumer a été appliquée aux lieux visés spécifiquement par la Loi sans cependant être étendue à d'autres lieux. De plus, quatre inspecteurs ont été désignés parmi le personnel du Ministère.

2.7 Primes à l'initiative

À l'enseigne de la productivité, le ministère des Approvisionnements et Services a instauré, dès sa première année d'existence, un programme de primes à l'initiative pour ses employés. Déjà plusieurs personnes se sont inscrites au programme, ce qui témoigne de l'intérêt des employés aux objectifs du Ministère.

Nous pourrons constater les effets des suggestions proposées dès la prochaine année.

Partie III
Annexes

Annexe I

Lois et règlements relevant de l'autorité du ministre des Approvisionnements et Services, au 31 mars 1987

Lois

— Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services (L.R Q., c. M-23.01).

— Loi sur la Société immobilière du Québec (L.R.Q., c. S-17.1).

— Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q., c. R-7).

— Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre (L.R.Q., c. P-38.1).

— Loi sur le Service des achats du gouvernement (L R.Q., c. S-4).

Règlements

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre:

— Règlement sur les critères relatifs aux cours de formation en matière de mesures d'urgence (R.R.Q., c. P-38.1, r. 1).

— Règlement sur le plan municipal de prévention des sinistres et de mesures d'urgence (R.R.Q., c. P.-38.1, r. 2)

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur la Régie des installations olympiques:

— Règlement sur les baux et les contrats de location et de concession de la Régie des installations olympiques (R.R.Q., c. R-7, r. 1).

— Règlement sur les contrats d'achat et de location de biens meubles de la Régie des installations olympiques (R.R.Q., c. R-7, r. 2).

— Règlement sur les contrats d'aliénation de biens meubles excédentaires (R.R.Q., c. R-7, r. 3).

— Règlement sur les contrats de construction de la Régie des installations olympiques (R.R.Q., c. R-7, r. 4).
Modifié par le décret 2270-84, G.O., partie 2, p. 5175.

— Règlement sur les contrats de services de la Régie des installations olympiques (R.R.Q., c. R-7, r. 5).

— Règlement sur le mandat de la Régie des installations olympiques (R.R.Q., c. R-7, r. 6).

Règlement adopté en vertu de la Loi sur le Service des achats du gouvernement:

— Règlement d'application de la Loi sur le Service des achats du gouvernement (R.R.Q., c. S-4, r. 1).

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur la Société immobilière du Québec:

— Règlement sur la délégation de signatures de certains documents de la Société immobilière du Québec (D. 2808-84, G.O., partie 2, 16 janvier 1985, p. 158).

— Règlement sur les modalités d'exercice des pouvoirs contractuels de la Société immobilière du Québec (D. 2408-85, G.O., partie 2, 18 décembre 1985, p. 6845).

— Règlement de régie interne concernant le comité de vérification de la Société immobilière du Québec (D. 1118-85, G.O., partie 2, 3 juillet 1985, p. 3426).

— Règlement sur la tarification des services rendus par la Société immobilière du Québec (D. 561-85 remplacé par D. 675-86, G.O., partie 2, 11 juin 1986, p. 1767, annexe 1, erratum, G.O., partie 2, 26 novembre 1986, p. 4595).

Annexe II

Organismes relevant du ministre des Approvisionnements et Services[1]

Société immobilière du Québec
475, rue Saint-Amable, 7e étage
Québec (Québec)
G1R 4X9
Tél.: (418) 643-1259
Président-directeur général: Miville Vachon

Créée par la Loi sur la Société immobilière du Québec (L.R.Q., c. S-17.1), sanctionnée le 21 décembre 1983, la Société immobilière du Québec a pour mandat d'installer, avec rentabilité et efficacité, les organismes gouvernementaux dans des locaux conformes à leurs besoins.

À cette fin, elle assume les pouvoirs et les obligations d'un gestionnaire immobilier. Ainsi, elle assure la construction, l'achat, la location et l'aménagement des immeubles nécessaires aux ministères et organismes publics désignés par le Gouvernement. Comme tout propriétaire, elle se doit aussi d'administrer, d'entretenir et d'assurer la conservation de ses immeubles.

Sur demande, la Société immobilière du Québec peut aussi administrer les biens immobiliers dont ses clients sont propriétaires et faire bénéficier des mêmes avantages et services tout autre organisme public ou parapublic.

Régie des installations olympiques
4545, av. Pierre-de-Coubertin
Montréal (Québec)
H1V 3N7
Tél.: (514) 252-4646
Président-directeur général: Jean Deschamps

La Régie des installations olympiques, « la Régie », est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi constituant la Régie des installations olympiques.

La Régie a été mandatée pour exploiter les installations olympiques, le Village olympique et le Centre Paul-Sauvé.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques.

Bureau de la protection civile du Québec
1200, route de l'Église, 2e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M1
Tél.: (418) 643-4776

Le Bureau de la protection civile du Québec a été créé par la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre qui est entrée en vigueur le 1er septembre 1980. Cette loi remplace la Loi sur la protection civile.

Selon cette loi, le Bureau est chargé d'élaborer et de proposer au gouvernement une politique de prévention des sinistres et de mesures d'urgence à prendre en cas de sinistre, de mettre en oeuvre cette politique et d'en coordonner l'exécution. Le Bureau doit aussi, en collaboration avec les ministères du gouvernement du Québec, ses organismes, les corporations municipales et toute autre personne, préparer des plans locaux, régionaux et un plan national qui prévoiront les moyens de prévention des sinistres, ainsi que les moyens d'intervention lors d'un sinistre pour préserver la vie des personnes, leur porter secours, sauvegarder des biens ou pour atténuer les effets du sinistre ou remédier à des pertes. Le Bureau a également pour fonction de fournir son assistance lors de sinistres et d'administrer, le cas échéant, les programmes d'assistance financière.

1. Ces organismes présentent des rapports annuels distincts de celui du ministère des Approvisionnements et Services.

Annexe III

Liste des titulaires de postes hiérarchiques, au 31 mars 1987

Ministre
Gilles Rocheleau
(418) 643-3360

- Directeur du cabinet
  Bertrand Fortin
  (418) 643-3360

Sous-ministre
Jean-Marc Bard
(418) 643-2993

- Chef du service de vérification interne
  Fernand Gaudreault
  (418) 643-3395

Directeur général de l'administration
André Taillon
(418) 643-0872

- Directeur des ressources humaines
  André Caron (par intérim)
  (418) 643-3092
- Directeur des ressources financières et matérielles
  Jean Tremblay
  (418) 643-3978
- Directeur des systèmes de gestion
  Serge Cloutier
  (418) 643-3918
- Directeur des communications
  Sélim Massouh
  (418) 643-7929

Directeur général des approvisionnements
Jean-Claude Careau
(418) 643-3395

- Chef du service du contrôleur des assurances
  Pierre Blais
  (418) 643-6894
- Directeur de la gestion des biens
  Roland Cloutier
  (418) 643-3656
- Chef du service de la gestion du fonds renouvelable de fournitures, ameublement et équipements informatiques
  Jacques Darveau
  (418) 643-7577
- Chef du service de la gestion de la qualité, design et location d'équipement
  Robert Charbonneau
  (418) 643-8463
- Chef du service de la disposition des surplus
  Jocelyn Thiboutot
  (418) 643-8070
- Directeur du développement
  Denis Corriveau (par intérim)
  (418) 643-8523
- Chef du service conseil en approvisionnement
  Gérard Brichau
  (418) 643-8361
- Chef du service des systèmes et procédures
  Michel C. Tanguay
  (418) 643-6715
- Directeur des opérations
  Paul Plamondon
  (418) 643-5457
- Chef du service de la construction et de la machinerie
  Georges-A. Cloutier
  (418) 643-7881
- Chef du service des équipements et fournitures de bureau
  Jacques Provencher
  (418) 643-7867
- Chef du service des contrats d'impressions
  Jean-Louis Fortier
  (418) 643-7851

Sous-ministre adjoint et directeur général de la gestion des contrats et services
Germain Halley
(418) 643-2993

- Directeur des contrats
  Jacques Lafrance (par intérim)
  (418) 644-2959
- Chef du service des politiques d'octroi de contrats
  Claude Tremblay
  (418) 644-2959
- Directeur des services gouvernementaux
  Richard Dumas
  (418) 644-4713

Chef du service du courrier et des messageries
Paul Corbeil
(418) 643-8628

Chef du service des impressions
Michel Lavallée
(418) 643-5038

Chef de la division de la reprographie
Roger Lamontagne
(418) 644-0705

Chef du service d'entretien et réparation
des machines de bureau
Fernand Paré
(418) 643-6589

Directeur général des services immobiliers
et des relations avec les organismes
Jacques Privé
(418) 643-2993

Chef du service de la planification
du parc d'espace
Jacques Guyard
(418) 643-3262

Chef du service des études et analyse
des besoins
Denis Giroux (par intérim)
(418) 643-3262

Chef du service de l'analyse financière
Jean-Claude Boutin (par intérim)
(418) 643-3262

Annexe IV
Tableaux

4.1 Répartition des achats et locations par classe de produits

Classe de produits	Avril 1985 Mars 1986		Avril 1986 Mars 1987	
	Nombre de commandes	Montant milliers $	Nombre de commandes	Montant milliers $
01 Animaux vivants	2	37	2	41
02 Provendes	12	226	24	766
03 Matériel agricole	65	770	53	562
04 Fertilisants, pesticides	132	1 691	114	3 445
05 Matériel d'élevage	0	0	3	21
06 Produits végétaux	42	6 867	43	7 545
09 Produits d'artisanat	0	0	1	4
10 Véhicules	360	21 180	346	21 347
11 Pièces et accessoires pour véhicules moteurs	251	1 429	67	369
12 Pneus et chambres à air	52	2 708	4	732
13 Matériel et outillage	53	345	36	232
14 Fournitures et pièces pour avions, bateaux et chemins de fer	100	18 374	44	508
15 Matériel minier de forage et d'excavation	21	287	16	521
16 Matériel de manutention	93	1 154	91	1 115
17 Moteurs et équipement de transmission	80	406	20	139
18 Machinerie lourde et matériel divers de construction	83	4 828	118	6 080
19 Matériel de sécurité, de sauvetage et anti-incendie	33	367	44	862
21 Produits pétroliers et combustibles	200	23 505	199	33 194
23 Produits bitumineux	16	41 485	18	21 092
24 Produits chimiques pour l'entretien des routes	30	33 428	26	32 688
26 Matériaux de maçonnerie	23	360	11	179
27 Articles fabriqués en ateliers	143	3 931	107	2 532
28 Matériaux de construction	54	1 512	52	1 770
29 Armes à feu et explosifs	35	277	29	868
30 Spécialités de construction	37	823	28	477
31 Bois	145	5 701	127	5 413
32 Métaux de fonderie	8	85	6	39
33 Tuyaux ondulés et métaux ferreux	129	3 675	107	2 691
34 Métaux non ferreux	30	2 043	20	694
35 Câbles, vis, clous, etc.	32	272	23	201
36 Tuyauterie, plomberie et chauffage	144	1 809	161	2 483
37 Peintures	56	5 722	55	8 898

Classe de produits	Avril 1985 Mars 1986 Nombre de commandes	Avril 1985 Mars 1986 Montant milliers $	Avril 1986 Mars 1987 Nombre de commandes	Avril 1986 Mars 1987 Montant milliers $
38 Verres, plastique	2	8	2	5
39 Structures préfabriquées et échafaudages	30	783	21	997
40 Quincaillerie	46	317	34	205
41 Soudure	14	140	9	66
42 Outils de précision	0	0	1	2
43 Machines et fournitures industrielles	48	296	21	129
44 Matériel industriel	16	80	10	53
45 Matériel de production et de distribution d'électricité	92	1 511	59	1 079
46 Matériel électronique	345	4 951	281	4 560
49 Appareils d'éclairage, réfrigération	216	3 029	155	1 718
50 Matériel scientifique	269	3 304	216	2 744
53 Produits chimiques de laboratoire	30	194	37	306
54 Rayons-X	1	9	3	41
55 Matériel de photographie	67	742	36	139
56 Produits pharmaceutiques	185	1 727	161	1 366
58 Matériel et fournitures de dentisterie	0	0	6	35
59 Produits de beauté	4	22	7	44
60 Abonnements	53	516	4	44
61 Matériel et services informatiques	2 044	56 847	2 011	82 059
62 Livres, manuels, annuaires	79	643	19	545
63 Fournitures de bureau	438	4 858	461	4 321
64 Instruments et matériel de dessinateurs et d'artistes	102	1 400	59	790
65 Machines de bureau et photocopieurs	57	2 703	53	9 369
66 Mobilier	522	10 249	412	8 774
67 Papier, contenants et matériel d'emballage	133	2 672	121	2 726
68 Impressions	1 462	26 545	1 303	22 245
69 Matériel et fournitures d'imprimerie	25	507	24	417
70 Tissus, rideaux, stores vénitiens	46	873	37	437
71 Laine, fibres synthétiques	7	142	6	331
72 Machines et fournitures pour microfilms	99	1 553	95	1 284
74 Vêtements	143	1 637	179	1 577
75 Chaussures	25	1 093	27	1 041
76 Revêtements de sol	22	352	5	104
77 Matériel de camping	15	210	9	90
78 Cuir et fourrure	0	0	1	5
79 Fournitures de police	46	358	37	430

Classe de produits	Avril 1985 Mars 1986 Nombre de commandes	Avril 1985 Mars 1986 Montant milliers $	Avril 1986 Mars 1987 Nombre de commandes	Avril 1986 Mars 1987 Montant milliers $
80 Viandes, poissons et fruits de mer	348	2 287	358	2 503
82 Produits laitiers et avicoles	70	831	57	768
83 Produits de boulangerie	5	87	17	454
85 Épicerie	42	1 245	28	830
87 Tabac, boissons, bonbons	9	167	8	131
89 Produits d'entretien et de nettoyage	55	706	36	520
93 Instruments et accessoires de musique	23	129	11	36
94 Équipement sportif, athlétique, de loisirs	16	85	12	42
95 Oeuvres d'art	2	7	5	20
Total	**9 714**	**321 113**	**8 449**	**312 892**

4.2 Le Service du contrôleur des assurances

Résumé des activités 1986-1987

	Nombre	Montants
Contrats adjugés suite à une soumission publique	11	170 255 $
Contrats adjugés suite à un appel d'offres sur invitation	nil	nil
Contrats adjugés suite à une négociation avec un seul fournisseur	nil	nil
Contrats renouvelés, 2e et 3e versements	50	1 656 355 $
Contrats vérifiés pour le compte des ministères et organismes	697	
Renouvellements	829	
Interventions spéciales	13	
Analyses de réclamations pour la Société d'habitation du Québec	190	

4.3 Le Fichier des fournisseurs de services

Répartition des fournisseurs inscrits par fichier

Fichier	1985-1986	1986-1987
02 Entrepreneurs en construction	4 296	4 246
03 Professionnels de la construction	1 458	1 554
04 Professionnels de l'administration	657	731
05 Audiovisuel et arts graphiques	432	473
06 Services auxiliaires	2 619	2 959
07 Services reliés à la sécurité	105	105
08 Services reliés à la publicité	79	80
Total	**9 646**	**10 148**

4.4 Répartition des réquisitions par fichier

Fichier	1985-1986		1986-1987	
	Nombre	Montant estimé en milliers de $	Nombre	Montant estimé en milliers de $
02 Entrepreneurs en construction	834	21 964,5	712	15 887,9
03 Professionnels de la construction	887	23 714,4	888	32 825,6
04 Professionnels de l'administration	125	4 909,1	130	5 031,1
05 Audiovisuel et arts graphiques	93	2 290,9	76	1 877,8
06 Services auxiliaires	382	9 592,0	437	9 847,9
07 Services reliés à la sécurité	78	2 285,4	114	2 309,5
08 Services reliés à la publicité	3	985,0	1	983,7
Total	**2 402**	**65 741,3**	**2 358**	**68 763,5**

Annexe V

Liste des publications du ministère des Approvisionnements et Services

TITRE	FORME
Direction générale des approvisionnements	
Guide du détenteur de la carte de crédit universelle	dépliant
Répertoire des loueurs de véhicules automobiles	brochure
Répertoire des taux de location	répertoire
Niveaux de qualité pour les imprimés	brochure
Guide des papiers	brochure
Guide de sélection des niveaux de qualité et des approbations aux presses pour la reproduction de documents en polychromie et autres travaux de couleurs	brochure
Répertoire des loueurs de machinerie lourde	répertoire
Extraits du répertoire des taux de location	répertoire
Taux — guide de location de machinerie lourde	répertoire
Guide de louage — machinerie lourde	répertoire
Spécifications d'achat du gouvernement véhicules automobiles	répertoire
Le transfert	brochure
Catalogue des fournitures de bureau	catalogue
Répertoire des descriptions de biens et des spécifications	volume de référence
Manuel de l'approvisionnement	manuel de procédures
Guide de location des photocopieurs	répertoire
Guide pour l'achat de machines à écrire électroniques	brochure
Guide du mobilier	catalogue

TITRE	FORME
Direction générale de la gestion des contrats et services	
Un réseau de centres de reprographie	dépliant
Le Service du courrier et des messageries	brochure
Procédures et guide des normes — courrier et messageries	manuel de procédures
Procédures concernant le traitement du courrier en période de grève aux Postes canadiennes	manuel de procédures
Le fonds renouvelable d'entretien et de réparation des machines de bureau	feuillets
Guide du fournisseur	brochure

Achevé d'imprimer en octobre 1987
sur les presses de l'Imprimerie Laurentide inc.

Composition typographique: Compélec inc.